

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 15 octobre 2024

SOMMAIRE

LISTE DES DELIBERATIONS

- 2024.040 Désignation d'une nouvelle déléguée au VALTOM pour Clermont Auvergne Métropole
- 2024.041 Désignation en remplacement des représentations de M. Nicolas Bonnet (Clermont Auvergne Métropole)
- 2024.042 Rapport annuel d'activités 2023 Vernéa
- 2024.043 Rapport annuel 2023 du VALTOM

Affaires administratives

- 2024.044 Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)
- 2024.045 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2024.046 Convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain de la plateforme de broyage de déchets végétaux de Saint-Ours-les-Roches du VALTOM au profit du SYDEM Dômes et Combrailles
- 2024.047 Marchés publics à procédure adaptée (MAPA) Délégation du Président

Affaires financières et prospectives budgétaires

- 2024.048 Décision Modificative (DM) n° 1 du budget principal 2024
- 2024.049 Tarifification VALTOM 2025 des forfaits transfert et transport
- 2024.050 Tarifification VALTOM 2025 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)
- 2024.051 Grilles de tarification 2025 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM
- 2024.052 Convention de reversement des soutiens amiante du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) au VALTOM dans le cadre de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB)

Valorisation et recyclage

- 2024.053 Marchés 24-07 transport et exploitation des centres de transfert
- 2024.054 Marché 21.03.006 A pour la valorisation du bois collecté en déchèterie Lots 31 et 37 - avenants n° 2 et lots 30, 32, 35 et 38 - avenant n° 3
- 2024.055 Marché 23-01 collecte et traitement de l'amiante, lot 4 - Avenant n° 2
- 2024.056 Marché 20.07.008.B relatif à l'exploitation et au transport des déchets ménagers des installations de transfert du VALTOM jusqu'aux installations de traitement et valorisation, Avenant n° 1 - Lot 3 (Site de Saint-Eloy-les-Mines)
- 2024.057 Marché 23-10 relatif à la construction d'une plateforme pour l'installation d'une unité de traitement du biogaz sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long Avenant n° 1
- 2024.058 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Ambert, réduction capacité annuelle de stockage.
- 2024.059 Convention entre Emmaüs 63 et le VALTOM pour la gestion de la filière textile en période de crise

Economie circulaire et prévention

2024.060 Marché 24-01 acquisition Composteurs 2025

LISTE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 octobre 2024

Le **15 octobre 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Présents : Mesdames BARRIER Martine, BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine ;
Messieurs BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHAUCOT Gérard, CHASSARD Frédéric, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, GEORGEON Hugues, LAGRU Alain, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre, VALLEE Jean Marie.

Pouvoirs : Monsieur BRUNMUROL Laurent (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Madame Cécile BRIAT),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAU Gérard, BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, CLEMENT Jean-Marie, RENIE Stanislas.

Election d'un membre du bureau du VALTOM

Anne Laure STANISLAS, ayant obtenu la majorité absolue, est élue membre du VALTOM et est immédiatement installée.

2024.040 Désignation d'une nouvelle déléguée au VALTOM pour Clermont Auvergne Métropole
Le comité syndical prend acte de la désignation par Clermont Auvergne Métropole de Mme Anne-Laure STANISLAS en tant que déléguée titulaire au VALTOM en remplacement de M. Nicolas BONNET.

2024.041 Désignation en remplacement des représentations de M. Nicolas Bonnet (Clermont Auvergne Métropole)
Le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Mme Anne-Laure Stanislas (Clermont Auvergne Métropole) en tant que suppléante au sein de la CCSPL et de la CCF du VALTOM.

2024.042 Rapport annuel d'activités 2023 Vernéa
Le comité syndical décide, à l'unanimité :
- De prendre acte du rapport technique 2023 et du rapport financier 2023 établis par Vernéa ;
- D'autoriser le Président à le diffuser.

2024.043 Rapport annuel d'activité 2023 VALTOM
Le comité syndical décide, à l'unanimité :
- De prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers du VALTOM relatif à l'année 2023 ;
- D'autoriser le Président à le diffuser.

Affaires administratives

2024.044 Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)
Annulée

2024.045 Mise à jour du tableau des effectifs
Le comité syndical décide, à l'unanimité :
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- D'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

2024.046 Convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain de la plateforme de broyage de déchets végétaux de Saint-Ours-les-Roches du VALTOM au profit du SYDEM Dômes et Combrailles
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'une parcelle avec le SYDEM Dômes et Combrailles.

2024.047 Marchés publics à procédure adaptée (MAPA) Délégation du Président
Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 23 mai 2024 au 1^{er} octobre 2024.

Affaires financières et prospectives budgétaires

2024.048 Décision Modificative (DM) n° 1 du budget principal 2024
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal 2024.

2024.049 Tarification VALTOM 2025 des forfaits transfert et transport

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider :

- Les montants des forfaits transfert et transport depuis les centres de transfert VALTOM en prenant en compte les tonnages annuels et les modalités techniques d'exploitation, au titre de la facturation 2025 par les collectivités adhérentes du VALTOM à son attention, selon la répartition suivante :

- Le forfait transfert, qui regroupe les charges d'exploitation, est fixé à :
 - 2,25 € HT / t, pour la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), qui gère en régie le centre de transfert de Thiers (2,20 € HT / t en 2024) ;
 - 3,38 € HT / t, pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) gérant en régie le centre de transfert de Vertaizon (3,30 € HT / t en 2024) ;
 - 5,64 € HT / t, pour la communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF), le SBA et le SICTOM Issoire Brioude (SIB) gérant en régie les centres de transfert d'Ambert pour ALF, de Riom pour le SBA et d'Issoire et de Lempdes-sur-Allagnon pour le SIB et (5,51 € HT / t en 2024) ;
 - 6,76 € HT / t, pour le SICTOM des Couzes, le SYDEM Dômes et Combrailles et le SMCTOM Haute-Dordogne gérant respectivement en régie les centres de transfert de Saint-Diéry, Saint-Ours-les-Roches et Saint-Sauves d'Auvergne (6,61 € HT / t en 2024).
- Le forfait transport est spécifique à chaque centre de transfert géré aujourd'hui en régie, afin de prendre en compte l'éloignement du centre de transfert par rapport à l'exécutoire :
 - 12,20 € HT / t pour le SBA concernant les centres de transfert de Riom et de Vertaizon (12,02 € HT / t en 2024) ;
 - 14,64 € HT / t pour le SIB concernant les centres de transfert de Lempdes-sur-Allagnon et d'Issoire (14,43 € HT / t en 2024) ;
 - 21,96 € HT / t pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le centre de transfert de Saint-Sauves d'Auvergne (au lieu 21,64 € HT / t en 2024).

- Le montant du forfait transport au titre de la facturation 2025 pour les gravats au départ de la plateforme de transit VALTOM de Saint-Sauves d'Auvergne. Le forfait transport prend en compte l'éloignement de la plateforme de transit par rapport à l'exécutoire (forfait en adéquation / transport au départ des centres de transfert) :

- 16,99€ HT / t pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le transport des gravats de déchèterie entre Saint-Sauves d'Auvergne et Vebret (15) pour l'année 2025 (16,74 € HT / t en 2024).

2024.050 Tarification VALTOM 2025 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la tarification 2025 suivante à la tonne, TGAP incluse, à destination des collectivités adhérentes du VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2025, à :

- 123,09 € HT/ t pour les OMR et les DEM ;
- 328,61 € HT / t pour les RTCS.

2024.051 Grilles de tarification 2025 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les propositions de tarifs ci-après relatifs aux installations de valorisation et de traitement du VALTOM au titre de l'année 2025.

- 2024.052 Convention de reversement des soutiens amiante du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) au VALTOM dans le cadre de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB)
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de reversement des soutiens amiante du SBA au VALTOM dans le cadre de la REP PMCB.

Valorisation et recyclage

- 2024.053 Marchés 24-07 transport et exploitation des centres de transfert
Le comité syndical décide, à l'unanimité,
- D'attribuer le marché de transport-exploitation à compter du 1^{er} janvier 2025 de la manière suivante :
- Lot 1 : à la société Transport Combronde pour un montant annuel estimatif de 137 300,34 € HT/an,
 - Lot 2 : à la société Multi-transports pour un montant annuel estimatif de 235 218,00 € HT/an,
 - Lot 3 : à la société PAPREC pour un montant annuel estimatif de 184 308,00 € HT/an,
 - Lot 4 : à la société PAPREC pour un montant annuel estimatif de 8 165,00 € HT/an,
 - Lot 5 : à la société PAPREC xx pour un montant annuel estimatif de 72 136,00 € HT/an.
 - Lot 6 : à la société CLAUSTRE pour un montant annuel estimatif de 88 120,00 € HT/an.
- D'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant ;
- De déclarer infructueux les lots 7 et 8 pour offres inacceptables ;
- D'autoriser le Président à passer en procédure avec négociation avec SUEZ RV CENTRE et avec PRAXY pour respectivement les lots 7 et 8.
- 2024.054 Marché 21 03 006 A pour la valorisation du bois collecté en déchèterie Lots 31 et 37 - avenants n° 2 et lots 30, 32, 35 et 38 - avenant n° 3
Le comité syndical décide, à l'unanimité, D'autoriser le Président à signer les avenants n° 2 aux lots 31 et 37 (ONYX ARA) et les avenants n° 3 aux lots 30, 32, 35 (BOILON) et 38 (PRAXY) du marché 21 03 006 A pour la valorisation du bois collecté en déchèteries.
- 2024.055 Marché 23-01 collecte et traitement de l'amiante, lot 4 - Avenant n° 2
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 au marché 23-01 collecte et traitement de l'amiante – lot 4 pour un montant estimé à 11 516,90 € HT.
- 2024.056 Marché 20.07.008.B relatif à l'exploitation et au transport des déchets ménagers des installations de transfert du VALTOM jusqu'aux installations de traitement et valorisation, Avenant n° 1 - Lot 3 (Site de Saint-Eloy-les-Mines)
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 du marché 20.07.008.B, lot 3.
- 2024.057 Marché 23-10 relatif à la construction d'une plateforme pour l'installation d'une unité de traitement du biogaz sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long Avenant n° 1
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 du marché 23-10 pour un montant de 188 816,00 € HT.

- 2024.058 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Ambert, réduction capacité annuelle de stockage.
Le comité syndical décide, à l'unanimité :
- De valider la répartition des tonnages par ISDND au vu des besoins et objectifs actuels, à savoir 10 000 t pour le site d'Ambert (Le Poyet) et 90 000 t pour le site de Clermont-Ferrand (Puy-Long) à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- D'autoriser le Président du VALTOM à réaliser les démarches administratives et techniques nécessaires à la mise en œuvre de cette répartition et à la prolongation de la durée d'exploitation de l'ISDND d'Ambert.
- 2024.059 Convention entre Emmaüs 63 et le VALTOM pour la gestion de la filière textile en période de crise
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président du VALTOM à signer la convention d'objectif octroyant à Emmaüs 63 une aide exceptionnelle.

Economie circulaire et prévention

- 2024.060 Labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TEnte), volet Economie Circulaire (ECi)
Le comité syndical prend acte de l'obtention par le VALTOM de la 3^{ème} étoile du label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, volet Economie Circulaire (ECi).
- 2024.061 Soutien à l'EchOPpe
Le comité syndical décide, à l'unanimité :
- De valider le principe d'un soutien financier pour le projet d'aménagement d'un local et de développement de la recyclerie l'échOPpe à hauteur de 5 000 € HT pour 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention afférente.
- 2024.062 Marché 24-01 acquisition Composteurs 2025
Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le choix de la CAO et d'autoriser le Président à signer les marchés suivants :
- Pour le lot n° 1, avec l'association EMERAUDE CREATION (22 300 Lannion) pour les composteurs individuels en bois aux prix suivants :
 - Composteur 300 litres Bois : 52,18 € HT (Marché précédent* : 52,06 € HT) ;
 - Composteur 600 litres Bois : 66,53 € HT (Marché précédent* : 66,37 € HT) ;
 - Soit un montant total annuel estimé à 496 756,00 € HT pour l'année 2025.
- Pour le lot n° 2, avec la société QUADRIA (33 127 Saint-Jean d'Illac) pour les composteurs individuels en plastique aux prix suivants :
 - Composteur 320 litres Plastique : 35,46 € HT (Marché précédent* : 35,27 € HT) ;
 - Composteur 620 litres Plastique : 56,49 € HT (Marché précédent* : 56,25 € HT) ;
 - Soit un montant total annuel estimé à 312 630,00 € HT pour l'année 2025.
- Pour le lot n° 3, avec le groupement INSERFAC (SIAE), Structure de l'Insertion par l'Activité Economique, Association DETOURS et Thiers Entreprise (63 300 Thiers / 63 590 Cunlhat) pour les composteurs « petit collectif » aux prix suivants :
 - Composteur collectif 300 litres Bois : 80,00 € HT (Marché précédent* : 70,04 € HT) ;
 - Composteur collectif 600 litres Bois : 94,00 € HT (Marché précédent* : 85,25 € HT) ;
 - Composteur collectif 1 000 litres Bois : 117,00 € HT (Marché précédent* : 109,79 € HT) ;
 - Soit un montant total annuel estimé à 62 620,00 € HT pour l'année 2025.

- Pour le lot n° 4, avec la société QUADRIA (33 127 Saint-Jean d'Ilac) pour les bioseaux aux prix suivants :
 - Bioseaux 7 litres : 1,89 € HT (Marché précédent* : 1,89 € HT)
 - Soit un montant total annuel estimé à 58 401,00 € HT pour l'année 2025.
 -

**Tarifs des marchés précédents = tarifs révisés au 1^{er} janvier 2024*